



[]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 30 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....9
Votants.....10
Exprimés.....10

Date de la convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 24/03/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le trente mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Renaissance,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : SAUVEPLANE Pierre.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à BRUN Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur LAYRAL Emmanuel a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SEANCE N°2023-2
DELIBERATION N°2023-2-5
FINANCES LOCALES – Compte administratif 2022
Budget Eau-assainissement

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-21, L2121-29 et L2121-31 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la comptable ;

Considérant que Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022;

Considérant que Madame CALMELS Anne, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur GARAMPON Olivier ;

M GARAMPON Olivier propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	90 635.72 €	111 605.93 €	50 112.13 €	50 767.00 €	140 747.85 €	162 372.93 €
Résultat comptable 2022		20 970.21 €		654.87 €		21 625.08 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		145 850.68 €		25 356.51 €	- €	171 207.19 €
Résultat de clôture à affecter		166 820.89 €		26 011.38 €		192 832.27 €
RAR 2022			- €		- €	- €
Résultats définitifs		166 820.89 €		26 011.38 €		192 832.27 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à neuf voix pour,
(Le maire quitte la salle lors du vote du CA)

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives notamment au report, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget eau-assainissement tel qu'il a été présenté.

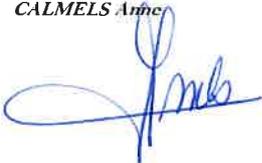
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 5 avril 2023*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 5 avril 2023*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
LAYRAL Emmanuel*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 6B, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.